

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 06-1992-000102

COMITÉ DE DISCIPLINE DE LA CORPORATION PROFESSIONNELLE  
DES COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉES DU QUÉBEC

---

**JOHN W. BABIAK**, en sa qualité de syndic de la Corporation professionnelle des comptables en management accrédités, au 555 boul. René-Lévesque Ouest, Suite 724, Montréal, Québec

PLAIGNANT;

c.

**ROLAND BAZINET**, comptable en management accrédité, au 1336 rue Ste-Hélène, Longueuil, Québec

INTIMÉ;

---

## D É C I S I O N

Le comité réfère à ce que mentionné dans la décision rendue sur la plainte portant le numéro 06-1992-000100. Il s'agit ici de la répétition des mêmes fautes mentionnées dans la plainte précitée.

### Pour les chefs 1, 2, 3, 4 et 5

Ces chefs représentent les mêmes manquements que ceux mentionnés à la plainte numéro 06-1992-000100, le comité prononce la réprimande sur chacun de ces chefs.

**PAR CES MOTIFS, le comité**

**Chefs 1, 2, 3, 4 et 5**

**PRONONCE** la réprimande sur chacun des chefs 1, 2, 3, 4 et 5;

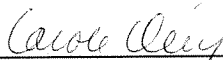
**CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du Code des professions (L.R.Q. c.C-26);

MONTRÉAL, ce 17 décembre 1993



---

Me GUY MARCOTTE, Avocat  
Président du comité de discipline



---

Mme CAROLE DERY, C.M.A.  
Membre du comité de discipline



---

M. CAROL PROULX, C.M.A.  
Membre du comité de discipline